

Villa Valmont

FICHE CANDIDAT·E

Résidence Fiction 2026

(à joindre au dossier de candidature au format PDF - ne pas remplir à la main)

Nom :

Prénom :

Titre du projet :

.....
.

Pouvez-vous attester d'une œuvre déjà écrite ou réalisée et produite pour la télévision, le web, les plateformes en ligne ou le cinéma

- oui
 non (si "non" votre candidature n'est pas éligible)

Si oui, merci de donner un ou plusieurs exemples (titre, année, producteur) de vos précédents films

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse :

N° téléphone :
.....

Email :

N° de sécurité sociale :

N° de siret si vous en avez un :

Si vous êtes artiste-auteur-ice, êtes-vous dispensé-e de précompte ?

- oui
- non

La bourse de résidence peut-elle être versée :

- en droits d'auteur-ice
- sur facture

Si vous avez sélectionné "sur facture", merci de préciser si vous pouvez émettre une facture à titre individuel (auto-entrepreneur, auteur-ice avec siret ...) ou si vous passez par une structure (société,, structure de production, association ...)

.....

Nous vous prions de noter que le montant de l'aide est annoncé en brut de droits d'auteur-ices et qu'en cas de paiement sur facture c'est le même montant net à payer qui sera versé (pour une aide de 500€ brut en droits d'auteur.ices, si l'artiste souhaite passer par un versement sur facture c'est 500€ net à payer qui seront facturés à la Villa Valmont). Le choix des modalités de rémunération peut donc faire varier le montant perçu par le ou la résidente.

Pour les artistes - intermittent-es, si vous souhaitez que l'aide à la création versée par la Villa soit déclarée sous forme de cachets, nous vous invitons à vous rapprocher d'une structure en capacité de déclarer des cachets d'intermittent-e et auprès de qui nous pourrions, sur présentation d'une facture, verser le montant de l'aide.

Êtes-vous soutenu-e pour ce projet par producteur pour ce projet ?

- oui
- non

Si oui, merci de préciser :

Êtes-vous bien disponible à la période de résidence proposée ?

- oui

La Villa accueille plus de 50 artistes chaque année et ne pourra pas proposer d'autres dates de résidence en cas d'indisponibilité de l'artiste en raison d'un taux d'occupation très important. Si vous postulez, vous vous engagez à être disponible(s) aux dates mentionnées.

Si vous souhaitez venir moins d'un mois (une, deux ou trois semaines) merci de préciser la période exacte entre les dates de début et de fin de résidence proposées (**aucune demande en dehors des périodes mentionnées ne pourra être acceptée**) et de bien noter que l'aide financière sera pro-ratisée à raison de 500€ brut en droits d'auteur-ice / semaine.

.....
.....

Si vous souhaitez fractionner la résidence entre les dates de début et de fin de résidence proposées (par exemple 2 semaines de résidences non consécutives entre les dates de résidences proposées), merci de préciser les dates de vos séjours et de noter qu'un seul A/R sera pris en charge par la Villa Valmont.

.....
.....

Serez-vous accompagné-e d'un-e collaborateur-ice artistique pendant votre résidence ?

- oui
- non

Si, oui merci de noter que le montant de l'aide financière ne varie pas.

Il est cependant possible pour le ou la résidente lauréat· et son ou sa collaboratrice de partager l'aide financière selon une répartition qui reste à leur discrétion et si accord de toutes les parties.

Dans ce cas-là, les modalités de versement appliquées au collaborateur ou à la collaboratrice sont les mêmes que celles appliquées au lauréat ou à la lauréate de l'appel et les mêmes pièces lui seront demandées (note de droits d'auteur-ice, facture, dispense de précompte...). Merci de préciser ici la répartition souhaitée :

- pas de répartition
- 50/50
- répartition personnalisée :€. pour le ou la lauréat-e etpour le ou la collaboratrice.

Prénom et nom du collaborateur ou de la collaboratrice :

.....

Profession du collaborateur ou de la collaboratrice :

.....

